

Projet de loi travail : Des travailleurs sans droits collectifs Des patrons avec tous les pouvoirs

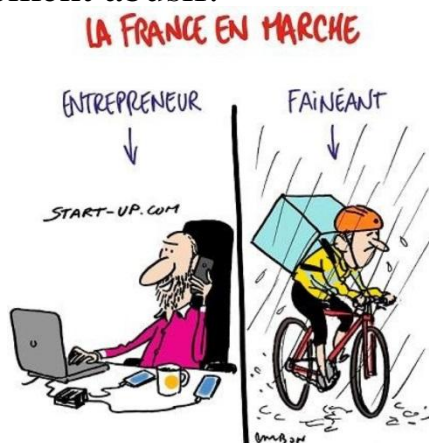
Contre la loi travail qui va donner tous les pouvoirs aux patrons :

En tant que travailleurs, il en va de notre intérêt de protester, de dire notre opposition à ce projet de loi qui a comme objectif de réduire à néant les droits collectifs que des générations de travailleurs ont imposé à travers des décennies de luttes !

La durée hebdomadaire du travail (les 35h) ne sera plus une loi nationale que tous les patrons doivent respecter. Chaque patron pourra décider dans son entreprise de la durée hebdomadaire du travail et imposer soit des temps partiels, les 40h voir les 42h et plus.

Les primes (ancienneté, 13^{ème} mois, équipes, nuit,...) seront aussi décidées au niveau de chaque entreprise et non plus au niveau de la Métallurgie.

Le contrat de travail directement à la poubelle. Le patron pourra changer pour chacun d'entre nous les termes du contrat (durée horaire, régime horaire). Si le salarié refuse, il sera licencié pour faute. Ce ne sera même pas reconnu comme un licenciement abusif.



**Le gouvernement a déclaré
la guerre à l'ensemble des
salariés du pays.**

**Il ne faut pas le laisser
détruire nos conditions
d'existence !!!**

Après la première riposte du 12 septembre

**TOUS EN GREVE LE 21 SEPTEMBRE
TOUS A LA MANIFESTATION A METZ
16H PLACE DE LA GARE**

DieselGate

Si PSA devait être condamné à une amende, ce n'est pas aux salariés de la payer !

La CGT ne dispose de strictement aucun élément concernant l'accusation de fraude massive dont fait l'objet la direction de PSA, accusation parue dans la presse.

Mais en tout état de cause, ce qu'affirme la CGT, c'est que si la direction devait être condamnée à payer 5 milliards € d'amende, comme l'évoquent les médias, il serait hors de question que la direction fasse payer un seul centime de cette amende aux salariés, qui ne sont en aucune façon responsables des décisions et agissements de la direction.



En cas d'amende, qu'il revienne aux trois anciens PDG mis en cause de la payer, avec leurs retraites chapeau et autres stocks option, dont ils bénéficient encore aujourd'hui, ainsi qu'aux actionnaires de PSA qui, depuis des années, encaissent des dividendes par centaines de millions sur le travail des salariés.